

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 36931 du 22 juillet 2020 portant attribution
de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie**

NOR : INTJ2018309S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 54-539 du 26 mai 1954 modifié instituant une prime de qualification en faveur de certains officiers et militaires non officiers à solde mensuelle ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu la décision n° 30565 du 23 juin 2020 portant attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 (NOR : INTJ2014871S) ;

Vu la circulaire n° 3845 du 30 mars 2020 relative à l'attribution et au retrait de la prime de haute technicité (PHT) aux sous-officiers de gendarmerie au titre de l'année 2020 ;

Vu l'instruction n° 3843 du 30 mars 2020 relative à la haute technicité des sous-officiers de gendarmerie et à la prime afférente (NOR : INTJ2002082J) ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes en date du 16 juin 2020 ;

Vu le procès-verbal de la commission chargée de proposer l'attribution de la prime de haute technicité aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général en date du 16 juin 2020,

Décide :

Article 1^{er}

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} août 2020, aux sous-officiers de gendarmerie du cadre général figurant à l'annexe 1.

Article 2

La prime de haute technicité est attribuée, à compter du 1^{er} août 2020, aux sous-officiers de gendarmerie spécialistes figurant à l'annexe 2.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL

ANNEXE 1

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Conchaudron Arnaud NIGEND : 205 056

Cunin Vanessa NIGEND : 239 193

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

De Backer David NIGEND : 227 723

Godenèche Laurent NIGEND : 166 636

Région de gendarmerie d'Auvergne –Rhône-Alpes, zone de défense et de sécurité Sud-Est

Revaux Flavie NIGEND : 230 746

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Cunin Cyrille NIGEND : 232 150

Région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, zone de défense et de sécurité Sud

Andries François NIGEND : 223 479

Jusseume Angéline NIGEND : 230 509

Groupement de gendarmerie départementale de l'Hérault

Galland Jérémy NIGEND : 225 946

Commandement de la gendarmerie outre-mer

Becos Alexis NIGEND : 227 501

Gallais Sébastien NIGEND : 230 576

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Hazet Nicolas NIGEND : 226 440

Legrand Christophe NIGEND : 172 294

ANNEXE 2

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris

Barbeau Jérôme NIGEND : 226406

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

Lainé Julien NIGEND : 230587

Région de gendarmerie de Normandie

Pothier Vincent NIGEND : 230957

Groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme

Tissopin Fabien NIGEND : 230544

Direction générale de la gendarmerie nationale

Blin Arnaud NIGEND : 230556

Penide Jérôme NIGEND : 230524